

cadre de ce programme, afin d'aborder des questions comme la pérennité de la pêche et de faciliter l'élaboration de codes de conduite international et national pour la pratique responsable de la pêche.

## **Conservation des ressources halieutiques de l'Atlantique Nord-Ouest**

Le Canada est un leader du développement et de la promotion des efforts de conservation et de protection des ressources halieutiques en haute mer, ce qui l'amène à prendre un certain nombre d'initiatives sur les plans intérieur et international.

Dans l'Atlantique Nord-Ouest, les stocks de poissons de fond sont dangereusement surexploités. Quatre des six stocks chevauchants de poissons de fond gérés au moyen des contingents établis par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) font actuellement l'objet d'un moratoire. Le Canada a adopté, sur la scène internationale, une position ferme suivant laquelle il faut respecter tous les moratoires et contingents pour permettre aux stocks de se reconstituer.

En 1994, le gouvernement fédéral a modifié la *Loi sur la protection des pêcheries côtières* afin d'autoriser le Canada à prendre des mesures coercitives visant à assurer la protection et la conservation des stocks chevauchants dans les zones réglementées par l'OPANO. Il s'agissait de garantir la gestion durable de ces ressources halieutiques hauturières dans l'attente de l'application de mesures permanentes à l'échelle internationale.

En mars 1995, le Canada et l'Union européenne sont entrés en conflit au sujet de la pêche du turbot (du flétan du Groenland) et d'autres questions de conservation dans l'Atlantique Nord-Ouest. Ce conflit a été réglé en avril 1995 à la suite d'une entente qui s'est traduite par des mesures accrues de conservation et de mise en application des règlements sur les stocks chevauchants dans la zone de réglementation de l'OPANO (ZRO). L'entente en question incluait une couverture totale par des observateurs de tous les bateaux du Canada et de l'Union européenne pêchant dans la ZRO, d'autres mesures de contrôle plus efficaces et un nouvel accord de partage du stock de flétan du Groenland. Tous les États membres de l'OPANO ont approuvé par la suite des mesures convenues par le Canada et l'Union européenne et sont assujettis à ce nouveau régime depuis janvier 1996.

## **La Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs**

Le Canada a joué un rôle clé dans le succès de la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs. L'entente conclue à la Conférence donne à la communauté internationale le moyen de mettre fin à la surpêche en haute mer des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs, ce qui comblera une grave lacune du régime juridique international établi pour assurer la conservation des stocks en question. Le Canada a signé l'entente qu'il ratifiera sous peu et il a encouragé d'autres États à faire de même.

*L'Agence canadienne pour le développement international encourage et favorise l'établissement d'approches régionales pour la gestion des zones économiques exclusives et des pêches dans les pays en développement. Dans la région Asie-Pacifique, elle consacre surtout ses efforts à aider des organisations régionales à résoudre des questions de compétence, à examiner des mesures de lutte contre la dégradation du milieu marin et à élaborer des politiques sur la gestion des ressources.*

*Le Centre de recherches pour le développement international joue un rôle de formateur dans l'établissement de la Stratégie sur la recherche halieutique internationale (SIFR). L'objectif de la SIFR consiste à améliorer la coordination entre les organismes donateurs dans le cadre de l'aide qu'ils fournissent pour la recherche sur les pêches et pour le développement de cette industrie.*